

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 JANVIER 2015**

Présents : CHOVIN Claude, BONNARDEL Alain, DEMEUSY Antoine, , GRANDOUILLE Gaël, HOURDOU Philippe, LINQUETTE-SCHOEPFER Laurence, MOTTET Hugues, PRADON Régis, ROUX Isabelle, , SAUZET Véronique, ZARROUG Zoulikha

Excusés : SANTUCCI Françoise, GOUDARD Danielle (pouvoir à CHOVIN Daniel)
Secrétaire de Séance : Hugues MOTTET

A 19h00, Monsieur le Maire ouvre la séance, le quorum étant atteint.

En péambule, Monsieur le Maire évoque l'attentat barbare et meurtrier commis dans les locaux de Charlie Hebdo. Il demande aux conseillers d'avoir une pensée à la mémoire des 12 victimes de ce carnage qu'ils soient journalistes, dessinateurs humoristes ou policiers ; de s'associer à la douleur des proches des victimes. Il propose que le conseil municipal émette le vœu de rejeter toute forme de barbarie de dire son attachement à la démocratie, aux valeurs républicaines, à la liberté de pensée et d'expression, d'affirmer comme l'a dit le Chef de l'Etat que la liberté sera toujours plus forte que la barbarie.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'observer une minute de silence en la mémoire des victimes.

Le compte rendu du conseil municipal du 20 novembre 2014 est approuvé.
Arrivées de Cécile MALLET 19H45 et Danielle GOUDARD 20H05.

1) Objet : Règlement cimetière : tarifs de ventes concessions , cases cinéraires et jardin du souvenir

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'installation d'un columbarium et d'un jardin du souvenir il est nécessaire de mettre à jour le règlement du cimetière. Il est proposé de définir les différents tarifs applicables à compter du 08 janvier 2015 comme suit :

CIMETIERE TARIFS		
CONCESSIONS	TRENTENAIRE	CINQUANTENAIRE
SIMPLES (2,50mx1,15m soit 2,87m2)	45€ le m2 129,37 €	70€ le m2 201,25 €
DOUBLES (2,50mx2,30m soit 5,75m2)	45€ le m2 258,75 €	70€ le m2 402,50 €

COLUMBARIUM CASES CINERAIRES	DUREE	TARIFS
(plaque fournie non gravée)		
	15 ANS	400 €
	30 ANS	600 €
	50 ANS	800 €
JARDIN DU SOUVENIR		TARIFS
dispersion des cendres (plaque fournie non gravée)		100 €

Adopté à l'unanimité

2) Objet : Signature d'une convention avec l'Etat pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et budgétaire

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de signer une convention avec l'Etat pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et budgétaire avec l'accord du conseil municipal.

Adopté à l'unanimité

3) Objet : Acquisition d'un camion benne pour le service technique

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le camion benne du service technique nécessite de très lourdes réparations, et vu sa vétusté, il est urgent d'acquérir un nouveau véhicule. Par conséquent une décision modificative est nécessaire, et décide des virements suivants :

DECISION MODIFICATIVE N°4 :

<u>INVESTISSEMENT DEPENSES</u>	
- CHAPITRE 020 / COMPTE 020	- 12718 €
- CHAPITRE 23 / COMPTE 2313	- 8522 €
- CHAPITRE 21 / COMPTE 2182	+ 21240 €

Adopté à l'unanimité

Questions diverses :

Toilettes publiques : Monsieur le Maire présente le devis d'AJC Renov/Action pour la réalisation des toilettes publiques. Après discussion et vu le montant du devis, le conseil municipal propose à la commission travaux d'étudier ce dossier. La date de réunion est fixée au 20 janvier 2015. La commission fera également le point sur l'ensemble des travaux de voirie à réaliser en 2015.

Illuminations de Noël : Monsieur le Maire aborde la question des illuminations de Noël, et fait le constat que la commune n'a pas été illuminée durant les fêtes de fin année en raison de la vétusté du matériel. Aussi, il propose de profiter de l'après fête pour acquérir du matériel, soit en promotion, soit en contactant des grandes villes qui ont du matériel d'occasion à vendre. Une somme de 3000€ sera prévue au budget 2015.

Antoine Demeusy fait remarquer que les spots qui éclairent l'église ne fonctionnent plus. Ceux-ci seront vérifiés par l'agent communal. Enfin, Antoine émet le souhait que les séances du conseil municipal soient le jeudi à 19h30. Cette disposition sera prise en compte.
Séance levée à 20h45

Secrétaire de séance :
Hugues MOTTET

Le Maire :
Claude CHOVIN

